

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AE7

présenté par

M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Hutin, M. Jérôme Lambert, Mme Pires Beaune,  
Mme Rabault et M. Jean-Louis Bricout**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	0	4 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	4 000 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<b>TOTAUX</b>	4 000 000	4 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à compenser les baisses antérieures de crédits décidées par le gouvernement en abondant le budget par un montant équivalent en faveur de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE).

En raison de la stagnation ou de la diminution des financements publics, le total des dépenses de l'AEFE est chaque année depuis 2015 supérieur à ses ressources. Pour les établissements confrontés à l'atonie des financements publics, l'ajustement budgétaire consiste donc principalement en

l'augmentation des frais de scolarité qui sont en hausse de 25 % depuis 2012 (5300 euros en moyenne).

Pour éviter la survenue d'un besoin de financement en fin d'exécution budgétaire, la subvention pour charge de service public de l'AEFE devrait être rehaussée. Dans le PLF 2020, le Gouvernement avait partiellement augmenté la subvention pour charge de service public de 25 millions d'euros. Il l'a de nouveau abaissé de 4 millions d'euros dans le PLF 2021.

Le groupe Socialistes et apparentés propose donc d'augmenter la subvention pour charge de service public de 4 millions d'euros supplémentaires afin de rétablir les crédits au même niveau que 2020 et ainsi éviter de recourir à l'augmentation des frais de scolarité. L'augmentation d'un tel montant concorde avec l'objectif ambitieux fixé par le Président de la République de doubler le nombre d'élèves scolarisés en français à l'étranger.

Cet amendement :

- flèche 4 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires vers l'action « Agence pour l'enseignement du français à l'étranger » (au sein du programme « Diplomatie culturelle et d'influence ») ;
- et réduit de 4 millions d'euros les crédits de paiement de l'action « soutien » (au sein du programme « Action de la France en Europe et dans le monde »).